

FORMULAIRE DE VERSEMENT DE PRIME COMPLÉMENTAIRE

utmost™

FRANCE

Numéro de Contrat

Utmost est la marque utilisée par un certain nombre de sociétés Utmost. Ce document a été produit par Utmost Luxembourg S.A.

Tout terme utilisé au singulier a la même signification au pluriel et vice versa. Toute notion utilisée au féminin a la même signification au masculin et vice versa.

Tous les termes figurant en majuscule dans le cadre du présent document ont la signification qui leur est donnée aux articles « Interprétation » et « Définitions » des Conditions Générales du Contrat. Il convient de remplir l'ensemble des champs en caractères majuscules.

SOUSCRIPTEUR(S) PERSONNE(S) PHYSIQUE(S)

Souscripteur 1

M.

Mme

Nom

Prénom(s)

Adresse résidentielle (Adresse principale et habituelle)

Rue/N°

Ville

Code postal

Pays

Veuillez choisir ce qui convient :

J'ai déjà fourni les informations relatives à mon pays d'imposition et mon Numéro d'Identification Fiscale (« NIF ») et je confirme que ces informations sont toujours correctes et valables.

ou

Je certifie être résident fiscal dans les pays suivants :

PAYS D'IMPOSITION	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (« NIF ») (LE CAS ÉCHÉANT)	CE PAYS NE DÉLIVRE PAS DE NIF OU ÉQUIVALENT
		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>

Souscripteur 2

M.

Mme

Nom

Prénom(s)

Adresse résidentielle (Adresse principale et habituelle)

Rue/N°

Ville

Code postal

Pays

Veuillez choisir ce qui convient :

J'ai déjà fourni les informations relatives à mon pays d'imposition et mon Numéro d'Identification Fiscale (« NIF ») et je confirme que ces informations sont toujours correctes et valables.

ou

Je certifie être résident fiscal dans les pays suivants :

PAYS D'IMPOSITION	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (« NIF ») (LE CAS ÉCHÉANT)	CE PAYS NE DÉLIVRE PAS DE NIF OU ÉQUIVALENT
		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>

Souscripteur Nu-Propriétaire

M.

Mme

Nom

Prénom(s)

Adresse résidentielle (Adresse principale et habituelle)

Rue/N°

Ville

Code postal

Pays

Veuillez choisir ce qui convient :

J'ai déjà fourni les informations relatives à mon pays d'imposition et mon Numéro d'Identification Fiscale (« NIF ») et je confirme que ces informations sont toujours correctes et valables.

ou

Je certifie être résident fiscal dans les pays suivants :

PAYS D'IMPOSITION	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCALE (« NIF ») (LE CAS ÉCHÉANT)	CE PAYS NE DÉLIVRE PAS DE NIF OU ÉQUIVALENT
		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>

SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Dénomination de la société

Siège social

Rue/N°

Ville Code postal

Pays

Représentants légaux

Représentant légal 1

Nom Prénom(s)

Fonction/qualité du représentant légal

Représentant légal 2

Nom Prénom(s)

Fonction/qualité du représentant légal

Représentant légal 3

Nom Prénom(s)

Fonction/qualité du représentant légal

Représentant légal 4

Nom Prénom(s)

Fonction/qualité du
représentant légal

Veillez fournir un nouveau Formulaire d'Autocertification EAR pour les personnes morales et leurs représentants légaux lorsque un changement intervient dans les informations fournies dans ce formulaire.

Le Souscripteur demande, par la présente, à effectuer un versement de Prime complémentaire dans le Contrat après la période de renonciation :

Montant brut

Devise

FRAIS APPLICABLES A LA PRIME COMPLÉMENTAIRE

- Aucun frais d'entrée ni commission initiale ne seront appliqués.
- Les frais d'entrée et/ou la commission initiale appliqués à la Prime initiale, comme définis dans la Proposition d'Assurance (Projet de Contrat) valant Note d'Information, seront déduits de la Prime complémentaire.
- Les frais suivants seront appliqués conformément au Contrat et le cas échéant, aux limites applicables :

FRAIS A L'ENTRÉE ET SUR VERSEMENTS

FRAIS D'ENTRÉE ET SUR VERSEMENTS POUR L'ASSUREUR

% du montant de la Prime complémentaire. Ces frais seront déduits de la Prime complémentaire.

COMMISSION INITIALE POUR LE DISTRIBUTEUR

% du montant de la Prime complémentaire. Cette commission sera déduite de la Prime complémentaire et payée dans le cadre de l'activité de distribution liée au Contrat.

Montant net de frais

Devise

La Prime complémentaire sera versée auprès de la Banque Dépositaire par (veuillez cocher une ou plusieurs cases) :

- Virement bancaire
- Transfert de titres (seulement pour la partie de la Prime à investir dans des Unités de Comptes constituées par des Fonds Internes Dédiés ou Fonds d'Assurance Spécialisés)
- Est-ce que le transfert de titres comprendra des actifs non cotés ? Oui Non

Dans l'hypothèse d'un transfert de titres, veuillez fournir à l'Assureur la liste détaillée des actifs qui constitueront la Prime complémentaire avec les codes ISIN, la nature et la description des actifs ainsi que les quantités transférées.

Instructions additionnelles (transfert d'actifs ou instruction sur les actifs, échange de devises)

NOTICE D'INFORMATION SUR LES RISQUES QUE COMPORTE UN INVESTISSEMENT SUR UNE UNITÉ DE COMPTE DONT LES ACTIFS SOUSJACENTS SONT COMPOSÉS D'INVESTISSEMENTS SPÉCIALISÉS

Le Souscripteur accepte que les Fonds et les Actifs Sous-Jacents du Contrat puissent comprendre :

- › Des **fonds alternatifs** tels que des fonds immobiliers, des fonds alternatifs* et des fonds de fonds alternatifs/de fonds immobiliers ;
- › Des produits d'investissement liés aux **crypto-monnaies** ;
- › Des **produits dérivés** (y compris les opérations de change à terme) qui ne sont pas utilisés à des fins de couverture ; ou
- › Des **produits structurés** liés à des fonds alternatifs, des produits dérivés, des actions non cotées, des obligations non cotées ou des fonds de placement privé ;

ensemble dénommés « **Investissements Spécialisés** ».

* Les fonds alternatifs tels que définis dans la Lettre Circulaire 15/3 du CAA sont des fonds d'investissement alternatifs au sens de la directive 2011/61/UE qui ne sont pas un fonds de fonds.

Le Souscripteur reconnaît et accepte que :

- › Les Investissements Spécialisés peuvent comporter des risques plus élevés que les investissements directs (comme les actions cotées) ;
- › Les Investissements Spécialisés peuvent être domiciliés dans des juridictions où le cadre de surveillance, l'environnement juridique ou réglementaire est relativement faible, ce qui peut offrir moins de sécurité que celui applicable à des investissements domiciliés dans des juridictions fortement réglementées telles que le Grand-Duché de Luxembourg ;
- › Il n'y a aucune garantie que les objectifs des Investissements Spécialisés soient atteints ;
- › La performance des Investissements Spécialisés peut fluctuer considérablement avec le temps. Cette volatilité plus élevée pourrait engendrer des pertes substantielles, voire totales, de la valeur des Investissements Spécialisés ;
- › Les Investissements Spécialisés peuvent avoir une liquidité limitée ;
- › L'évaluation des prix publiés, ou les estimations de prix, pour les Investissements Spécialisés peuvent différer substantiellement de ce qui pourrait être réalisé si l'investissement était vendu.

Risques supplémentaires des produits d'investissement liés aux **crypto-monnaies** :

- › Les crypto-monnaies sont décentralisées et ne sont pas soutenues ou réglementées par une autorité centrale. En conséquence, le risque de fraude peut être plus élevé (sans avoir le même recours légal) ;
- › Les crypto-monnaies constituent des investissements très risqués et spéculatifs avec potentiellement de grandes variations de valeur ;
- › Les crypto-monnaies peuvent être complexes et opaques. Elles peuvent être affectées par des risques accrus de marché, de crédit et de transparence.

L'Assureur ne prend aucune responsabilité quant à la performance des Investissements Spécialisés.

Les Investissements Spécialisés ne conviennent pas au Souscripteur qui :

- › ne peut supporter ou faire face à des pertes en capital substantielles ;
- › n'est pas prêt à accepter des fluctuations importantes de la Valeur du Contrat ;
- › peut avoir besoin de liquidités rapidement ;
- › n'a pas un horizon d'investissement à long terme ;
- › ne dispose pas déjà d'un portefeuille diversifié.

Les Investissements Spécialisés pourraient entraîner une liquidité limitée. Cela peut entraîner des frais encourus par l'Assureur pour réaliser ces actifs qui seront déduits du Contrat ou de la Prestation d'Assurance/Prestation, le cas échéant.

Une lettre d'indemnité spécifique existe pour les Actifs Non-Traditionnels, tels que (i) des obligations/dettes cotées sur un marché non réglementé, (ii) des obligations/dettes non cotées émises par un émetteur non coté, (iii) des actions non cotées, (iv) des fonds de placement privé ou tout autre type de fonds d'investissement avec une liquidité limitée inférieure à 6 mois ou (v) des actifs avec une transférabilité restreinte. La règle d'investissement de l'Assureur est de ne pas accepter les actifs dépréciés ou suspendus. L'accord préalable de l'Assureur, ainsi que la signature de la lettre d'indemnité spécifique, sont requis avant d'investir dans des Actifs Non-Traditionnels.

Lorsqu'un Fonds d'Assurance Spécialisé est investi dans des fonds de placement privé avec des engagements restants, il incombe au Souscripteur de conserver des actifs liquides suffisants pour garantir que les appels de fonds soient honorés rapidement.

Les limites d'investissement du CAA résultant de la classification des actifs et de la catégorisation du Souscripteur doivent toujours être respectées. À ce titre, les investissements directs dans les matières premières ou les crypto-monnaies ne sont pas autorisés.

A signer uniquement si le Souscripteur ne l'a pas encore signé et s'il accepte des placements en Investissements Spécialisés.

Souscripteur 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Souscripteur 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Souscripteur Nu-Propriétaire

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 3

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 4

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Le Souscripteur sollicite que le montant de ce versement de Prime complémentaire soit alloué entre l'(les) Unité(s) de Compte du Contrat sélectionnée(s) parmi celle(s) disponible(s) conformément aux Conditions Générales du Contrat, comme suit :

DÉNOMINATION DE L'UNITÉ DE COMPTE	MONTANT DE LA PRIME BRUTE COMPLÉMENTAIRE ALLOUÉE ¹	DEVISE
FONDS INTERNE(S) DÉDIÉ(S) (« FID »)		
Fonds existants (minimum 10.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)		
1.		
2.		
3.		
4.		
Nouveau Fonds (minimum 125.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)		
1. Nouveau Fonds Interne Dédié 1		
2. Nouveau Fonds Interne Dédié 2 ²		
FONDS D'ASSURANCE SPÉCIALISÉ(S) (« FAS »)		
Fonds existants (minimum 10.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)		
1.		
2.		
Nouveau Fonds (minimum 125.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)		
1. Nouveau Fonds d'Assurance Spécialisé 1		
2. Nouveau Fonds d'Assurance Spécialisé 2 ²		
FONDS INTERNE(S) COLLECTIF(S) (« FIC »)		

Veuillez indiquer la répartition entre les Unités de Compte sélectionnées de la liste des Fonds Internes Collectifs disponibles dans le tableau qui suit plus bas dans ce document.

FONDS EXTERNE(S) (« FE »)		
----------------------------------	--	--

Veuillez indiquer la répartition entre les Unités de Compte sélectionnées de la liste des Fonds Externes disponibles dans le tableau qui suit plus bas dans ce document.

¹ Le total des montants alloués entre l'(les) Unité(s) de Compte sélectionnée(s) doit correspondre au montant de la Prime brute complémentaire. Les montants effectivement investis dans chaque Fonds correspondront au montant de la Prime complémentaire allouée entre l'(les) Unité(s) de Compte après déduction des éventuels frais applicables à ce versement de Prime complémentaire.

² Dans le cas d'un nouveau Fonds Interne Dédié 2 ou Fonds d'Assurance Spécialisé 2, le Souscripteur doit remplir l'annexe complémentaire disponible.

DÉTAILS DU NOUVEAU FONDS INTERNE DÉDIÉ

Nouveau Fonds Interne Dédié 1 (gestion discrétionnaire)

Gestionnaire

Adresse

Frais de gestion financière ^{1,2} %

Voir annexe

Banque Dépositaire ³

Adresse

Devise de référence du Fonds ⁴

› Stratégie d'Investissement : Option 1

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT ET ALLOCATION D'ACTIFS

Défensif

Le Fonds recherche un rendement conservateur en prenant un risque limité. L'objectif du Fonds est une croissance progressive du capital tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. Des stratégies de couverture de risques seront appliquées pour réduire la volatilité du portefeuille. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 3 ans.

Allocation d'actifs par classe d'actifs [†]	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	90	100
Actions et investissements de type actions	0	10
Investissements alternatifs ^{**}	0	0

<input type="checkbox"/>	Modéré	<p>Le Fonds recherche une augmentation modérée du capital à moyen terme tout en prenant des risques limités dans des conditions économiques et de marché normales. La volatilité du Fonds sera relativement faible avec un horizon de placement d'au moins 5 ans. Le Fonds est prêt occasionnellement à renoncer à certaines mesures de sécurité d'investissement et à investir dans des instruments financiers plus volatils comme les actions. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du Fonds. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Allocation d'actifs par classe d'actifs[*]</th> <th style="text-align: center;">Min (%)</th> <th style="text-align: center;">Max (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Espèces Obligations et investissements de type obligataire</td> <td style="text-align: center;">70</td> <td style="text-align: center;">100</td> </tr> <tr> <td>Actions et investissements de type actions</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">30</td> </tr> <tr> <td>Investissements alternatifs^{**}</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">10</td> </tr> </tbody> </table>	Allocation d'actifs par classe d'actifs [*]	Min (%)	Max (%)	Espèces Obligations et investissements de type obligataire	70	100	Actions et investissements de type actions	0	30	Investissements alternatifs ^{**}	0	10
Allocation d'actifs par classe d'actifs [*]	Min (%)	Max (%)												
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	70	100												
Actions et investissements de type actions	0	30												
Investissements alternatifs ^{**}	0	10												
<input type="checkbox"/>	Equilibré	<p>Le Fonds recherche une croissance modérée du capital à moyen ou long terme par un équilibre entre sécurité et performance. Le niveau de risque est modéré. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 7 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Allocation d'actifs par classe d'actifs[*]</th> <th style="text-align: center;">Min (%)</th> <th style="text-align: center;">Max (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Espèces Obligations et investissements de type obligataire</td> <td style="text-align: center;">35</td> <td style="text-align: center;">100</td> </tr> <tr> <td>Actions et investissements de type actions</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">65</td> </tr> <tr> <td>Investissements alternatifs^{**}</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">35</td> </tr> </tbody> </table>	Allocation d'actifs par classe d'actifs [*]	Min (%)	Max (%)	Espèces Obligations et investissements de type obligataire	35	100	Actions et investissements de type actions	0	65	Investissements alternatifs ^{**}	0	35
Allocation d'actifs par classe d'actifs [*]	Min (%)	Max (%)												
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	35	100												
Actions et investissements de type actions	0	65												
Investissements alternatifs ^{**}	0	35												
<input type="checkbox"/>	Actif	<p>Le Fonds recherche une plus-value en capital au fil des années. Le capital investi peut fluctuer et la volatilité du portefeuille inclut le risque de pertes considérables. Le niveau de risque du Fonds est élevé. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 9 ans. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.</p>												
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Allocation d'actifs par classe d'actifs[*]</th> <th style="text-align: center;">Min (%)</th> <th style="text-align: center;">Max (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Espèces Obligations et investissements de type obligataire</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">100</td> </tr> <tr> <td>Actions et investissements de type actions</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">80</td> </tr> <tr> <td>Investissements alternatifs^{**}</td> <td style="text-align: center;">0</td> <td style="text-align: center;">55</td> </tr> </tbody> </table>	Allocation d'actifs par classe d'actifs [*]	Min (%)	Max (%)	Espèces Obligations et investissements de type obligataire	20	100	Actions et investissements de type actions	0	80	Investissements alternatifs ^{**}	0	55
Allocation d'actifs par classe d'actifs [*]	Min (%)	Max (%)												
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	20	100												
Actions et investissements de type actions	0	80												
Investissements alternatifs ^{**}	0	55												

Agressif

Le Fonds recherche une performance élevée à long terme et est prêt à prendre un risque substantiel en échange. Le Fonds accepte que la volatilité du portefeuille soit élevée. L'horizon de placement du Fonds est de plus de 10 ans. Le niveau de risque du Fonds est très élevé. Des stratégies de couverture de risques peuvent réduire la volatilité du portefeuille. Une partie de l'investissement peut être placée dans des investissements alternatifs.

Allocation d'actifs par classe d'actifs*	Min (%)	Max (%)
Espèces Obligations et investissements de type obligataire	0	100
Actions et investissements de type actions	0	100
Investissements alternatifs**	0	100

* Les investissements peuvent être effectués directement dans ces actifs ou indirectement par le biais de fonds communs de placement.

** La section « Notice d'information sur les risques que comporte un investissement sur une Unité de Compte dont les Actifs Sous-Jacents sont composés d'Investissements Spécialisés » du présent formulaire doit être signée avant tout investissement dans ce type d'actifs.

› Stratégie d'Investissement : Option 2

Stratégie d'Investissement différente (définie sur un document séparé dûment daté et signé incluant l'objectif d'investissement et l'allocation d'actifs (peut être refusée par l'Assureur et/ou le Gestionnaire)).

Nom de la Stratégie d'Investissement

La Stratégie d'Investissement promeut, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'art. 8 SFDR⁵), ou a pour objectif l'investissement durable (au sens de l'art. 9 SFDR⁵).

En cochant cette case, le Souscripteur confirme qu'il a reçu l'information précontractuelle pertinente en vertu de l'annexe II du Règlement Délégué 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales (au sens de l'art. 8 SFDR⁵) ou à l'annexe III du Règlement Délégué 2022/1288 en cas de Stratégie d'Investissement ayant pour objectif un investissement durable (au sens de l'art. 9 SFDR⁵) en temps utile avant la signature du présent formulaire et en tout état de cause suffisamment tôt pour examiner les informations et prendre une décision éclairée si l'opération doit être conclue ou non.

› Stratégie d'Investissement : Option 3

Stratégie d'Investissement personnalisée

La Stratégie d'Investissement de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié prévoit des allocations d'actifs type généralement utilisées par un Gestionnaire. Les pourcentages d'allocation indiqués ci-après entre types d'actifs sont indicatifs, le strict respect de ces allocations étant impossible en raison des modifications de valorisation des Actifs Sous-Jacents.

CLASSES D'ACTIFS	MINIMUM ET MAXIMUM EN %
Liquidités/Fonds marché monétaire	Entre 0 et <input style="width: 100px;" type="text"/> %
Actions/Fonds actions	Entre <input style="width: 100px;" type="text"/> et <input style="width: 100px;" type="text"/> %
Obligations/Fonds obligataires	Entre <input style="width: 100px;" type="text"/> et <input style="width: 100px;" type="text"/> %
Investissements alternatifs/Fonds immobiliers ⁵	Entre 0 et <input style="width: 100px;" type="text"/> %
Produits non cotés/Fonds de placement privé ⁶	Entre 0 et <input style="width: 100px;" type="text"/> %

¹ La TVA (ou tout impôt équivalent) s'ajoute aux frais et sera prélevée au taux applicable.

² Déterminés par an sur la Valeur Atteinte du Fonds et prélevés du Fonds selon les instructions du Gestionnaire pendant toute la durée du Fonds.

³ Les frais de Banque Dépositaire au titre de la tenue de compte et de la conservation (frais de dépôt) des Actifs Sous-Jacents de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié ainsi que les autres frais et charges (comme notamment des frais de transaction, de souscription, d'investissement, de transfert, de change et frais bancaire) incluant les droits, taxes et impôts sont prélevés par la Banque Dépositaire sur la Valeur Atteinte par diminution de la valeur nette d'inventaire du Fonds Interne Dédié. Ces Frais peuvent représenter au maximum 3 % de la Valeur Atteinte annuelle du Fonds Interne Dédié, ladite Valeur Atteinte annuelle étant précisée en fonction de sa moyenne sur une année civile. Le Souscripteur peut, sur demande, obtenir de l'Assureur ou du Distributeur une fiche d'information sur les frais de dépôt.

⁴ Si différent de la devise du Contrat.

⁵ SFDR = Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers.

⁶ Ce type d'investissement n'est possible que si le Souscripteur donne son accord exprès et préalable. Dans ce cas, il convient de compléter et signer la section relative aux Investissements Spécialisés du présent formulaire.

⁷ L'accord préalable de l'Assureur, ainsi que la signature de la lettre d'indemnité spécifique, sont requis avant d'investir dans ce type d'actifs.

DÉTAILS DU NOUVEAU FONDS D'ASSURANCE SPÉCIALISÉ

Une copie de la convention de gestion conseillée doit être jointe au présent formulaire.

Fonds d'Assurance Spécialisé 1

 FAS GESTION CONSEILLÉE**Conseiller en investissement¹ :**

Le Conseiller en investissement est-il différent du Distributeur ?

 OUI : Le Distributeur est autorisé à déléguer
à :

en sa/ses qualité(s) de

- conseiller en investissement financier et courtier en assurance
- prestataire de services d'investissement et courtier en assurance
- conseiller en investissement financier
- prestataire de services d'investissement
- courtier en assurance autre que le Distributeur

 NON : Le conseil sera effectué par le Distributeur :

en sa/ses qualité(s) de

- conseiller en investissement financier et Distributeur du Contrat
- prestataire de services d'investissement et Distributeur du Contrat
- Distributeur du Contrat

Adresse

Frais de gestion conseillée
(hors TVA)^{2,3}

 %

Contrôlé par

Mandataire RTO

Adresse

Frais de réception et transmission d'ordre (RTO)
(hors TVA)^{2,3}

 %

Ordres passés par

Mandataire RTO

L'Assureur

FAS BUY & HOLD⁴

Ordres passés par l'Assureur

Banque Dépositaire⁵

Adresse

Devise de référence du Fonds⁶

OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Défensif

Le Fonds cherche à obtenir un rendement conservateur tout en prenant un risque limité. L'objectif du Fonds est de réaliser une croissance progressive du capital tout en prenant un risque limité dans des conditions économiques et de marché normales. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 3 ans. Le Fonds investira principalement dans des obligations/instruments de type obligataire et des instruments du marché monétaire, avec une petite proportion d'instruments de type actions/actions représentant au maximum 10% du Fonds. Aucun investissement alternatif ne sera sélectionné.

Modéré

Le Fonds vise une augmentation modérée du capital à moyen terme tout en prenant un risque d'investissement limité dans des conditions économiques et de marché normales. La volatilité du Fonds sera relativement faible avec un horizon d'investissement d'au moins 5 ans. Le Fonds est prêt à renoncer occasionnellement à un certain degré de sécurité d'investissement et à investir dans des instruments financiers plus volatils tels que des actions et des investissements alternatifs* représentant un maximum de 30% du Fonds. Des stratégies de couverture des risques peuvent réduire la volatilité du Fonds.

Equilibré

Le Fonds recherche une croissance modérée du capital à moyen/long terme par le biais d'un équilibre entre sécurité et performance. Le niveau de risque est moyen avec une part maximale de 65% investie en actions/titres de participation et/ou investissements alternatifs*. Le reste sera investi en obligations/instruments de type obligataire et/ou en instruments du marché monétaire. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 7 ans. Des stratégies de couverture des risques peuvent réduire la volatilité du Fonds.

Actif

Le Fonds recherche une appréciation du capital à long terme. Le capital investi peut augmenter ou diminuer et la volatilité du Fonds inclut le risque de pertes plus élevées. Le niveau de risque du Fonds est élevé. Les investissements en actions/placements de type actions et en placements alternatifs* peuvent représenter jusqu'à 80% du Fonds. L'horizon de placement du fonds est d'au moins 9 ans. Des stratégies de couverture du risque peuvent réduire la volatilité du Fonds.

<input type="checkbox"/>	Agressif	Le Fonds cherche à obtenir une performance d'investissement plus élevée à long terme et est prêt à prendre des risques substantiels sur le capital en échange de cette performance. La volatilité du Fonds est élevée. L'horizon d'investissement du Fonds est supérieur à 10 ans. Le niveau de risque du Fonds est très élevé. Les stratégies de couverture du risque peuvent réduire la volatilité du Fonds dans une certaine mesure. Tous les placements peuvent être investis dans des actions/des placements de type actions et/ou des placements alternatifs*.
--------------------------	----------	--

¹ Le Conseiller en investissement désigné peut être un courtier en assurance, un conseiller en investissement financier et/ou un prestataire de services d'investissement.

² Les frais de gestion conseillée et/ou de réception et transmission d'ordre prélevés par l'Assureur s'entendent hors TVA (ou impôt équivalent).

³ Déterminés par an sur la Valeur Atteinte du Fonds et prélevés du Fonds selon les instructions du Conseiller en investissement/mandataire RTO pendant toute la durée du Fonds.

⁴ Si l'investissement se fait selon les modalités du FAS «Buy & Hold», merci de vous référer à l'annexe du présent formulaire. Les Actifs Sous-Jacents du Fonds d'Assurance Spécialisé Buy & Hold sont des Investissements Spécialisés et/ou des Actifs Non-Traditionnels.

⁵ Les frais de Banque Dépositaire au titre de la tenue de compte et de la conservation (frais de dépôt) des Actifs Sous-Jacents de l'Unité de Compte constituée par un Fonds d'Assurance Spécialisé ainsi que les autres frais et charges (comme notamment des frais de transaction, de souscription, d'investissement, de transfert, de change et frais bancaire) incluant les droits, taxes et impôts sont prélevés par la Banque Dépositaire sur la Valeur Atteinte par diminution de la valeur nette d'inventaire du Fonds d'Assurance Spécialisé. Ces Frais peuvent représenter au maximum 3 % de la Valeur Atteinte annuelle du Fonds d'Assurance Spécialisé, ladite Valeur Atteinte annuelle étant précisée en fonction de sa moyenne sur une année civile. Le Souscripteur peut, sur demande, obtenir de l'Assureur ou du Distributeur une fiche d'information sur les frais de dépôt.

⁶ Si différent de la devise du Contrat.

* La section « Notice d'information sur les risques que comporte un investissement sur une Unité de Compte dont les Actifs Sous-Jacents sont composés d'Investissements Spécialisés » du présent formulaire doit être signée avant tout investissement dans ce type d'actifs.

DÉTAILS DE LA RÉPARTITION ENTRE LES FONDS INTERNES COLLECTIFS

(minimum 10.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise sauf dispositions particulières contenues dans la documentation financière du Fonds concerné)

DÉNOMINATION DU FONDS	QUOTE-PART DU MONTANT GLOBAL ALLOUÉ DANS LES FONDS INTERNES COLLECTIFS (%)
1.	%
2.	%
3.	%
100%	

DÉTAILS DE LA RÉPARTITION ENTRE LES FONDS EXTERNES

(minimum 10.000 EUR par Fonds ou l'équivalent dans une autre devise)

DÉNOMINATION DU FONDS*	CODE ISIN	QUOTE-PART DU MONTANT GLOBAL ALLOUÉ DANS LES FONDS EXTERNES SÉLECTIONNÉS (%)
1.		%
2.		%
3.		%
4.		%
5.		%
6.		%
7.		%
8.		%
9.		%
10.		%
		100%

* La documentation financière (notamment le Document d'Informations Clés) de certaines Unités de Compte constituées par un Fonds Externe n'est pas disponible en français. Une parfaite compréhension de l'anglais par le Souscripteur est nécessaire et requise pour pouvoir investir dans ces Unités de Compte.

Le Souscripteur/le Bénéficiaire effectif est-il un initié* au regard des actifs cotés devant être investis dans le Contrat ?

Non

Oui

Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails (fonction, société concernée, etc.)

* Un initié fait référence à une personne qui possède des informations privilégiées en étant membre du conseil d'administration, de la direction de la société cotée, ou qui détient des parts de ladite société tout en ayant accès à certaines informations dans le cadre de sa profession, telle qu'un directeur, un conseiller juridique ou financier, un employé; une personne qui possède des informations privilégiées selon certaines circonstances ou qui pourrait avoir accès à ce type d'informations privilégiées (par exemple, un ami, un membre de la famille, etc.).

DÉCLARATIONS

Le Souscripteur déclare et comprend, par la présente, que :

- › L'Assureur dispose de la faculté discrétionnaire de refuser la demande de versement d'une Prime complémentaire.
- › Le présent formulaire de versement de Prime complémentaire s'ajoute à et doit être lu conjointement avec les Conditions Générales du Contrat et le cas échéant les avenants et annexes au Contrat.
- › Dans la mesure où il l'aurait jugé nécessaire, il a pris conseil et obtenu un avis indépendant à cet égard.
- › En ce qui concerne les Banques Dépositaires situées en dehors de l'EEE :

Il reconnaît que les procédures de coopération entre autorités de surveillance des assurances valables sur le territoire de l'Union européenne sont inopérantes en dehors de celle-ci et qu'il s'expose à un risque accru en cas de défaut d'une Banque Dépositaire.

Il supporte seul tout risque lié au choix de la Banque Dépositaire avec laquelle l'Assureur signe un contrat.

Il a la possibilité de demander à l'Assureur un changement de Banque Dépositaire, ceci étant une exigence imposée par le Commissariat aux Assurances. L'Assureur désignera alors une Banque Dépositaire parmi une liste d'établissements bancaires avec lesquels l'Assureur a déjà conclu une convention de dépôt.

L'Assureur dispose de la faculté à tout moment et sans préavis de modifier la Banque Dépositaire et de la remplacer, le tout sans avoir à recueillir l'accord préalable du Souscripteur.

Tout risque lié à la négligence, la fraude ou la défaillance d'une Banque Dépositaire, ainsi que celui lié à une mesure de blocage ou d'exécution ayant pour objet les Actifs Sous-Jacents ou les parts de Fonds Externe et intervenant dans le cadre de dispositions légales ou d'injonctions judiciaires ou administratives sera supporté par le Souscripteur.

Il reconnaît que les Actifs Sous-Jacents des Unités de Compte constituées par un Fonds Interne Collectif ou les parts des Unités de Comptes constituées par un Fonds Externe ne peuvent être détenus par des Banques Dépositaires en dehors de l'EEE.

- › En ce qui concerne le Gestionnaire, la Stratégie d'Investissement et le risque d'investissement :

L'Assureur dispose de la faculté à tout moment et sans préavis de résilier le mandat du Gestionnaire et de le remplacer, le tout sans avoir à recueillir l'accord préalable du Souscripteur.

Il reconnaît que la Stratégie d'Investissement de chaque Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié sera considérée comme un objectif à atteindre par le Gestionnaire du Fonds et non comme une garantie quant à la performance des Actifs Sous-Jacents du Fonds.

Il est responsable du choix des Unités de Comptes, de la Stratégie d'Investissement des Fonds Internes Dédiés et de la répartition des actifs des Fonds d'Assurance Spécialisés, il accepte les risques encourus (en particulier les risques associés aux Investissements Spécialisés auxquels le Contrat peut être lié) et il comprend que ni le Contrat ni les Fonds n'offrent une garantie de rendement. L'Assureur n'est pas responsable de la performance des Unités de Compte ni de toute perte éventuelle pouvant survenir. Il comprend que les parts des Fonds Externes et les Actifs Sous-Jacents des Fonds Internes demeurent la propriété exclusive de l'Assureur et que ni le Souscripteur ni aucune personne liée directement ou indirectement au Souscripteur ne dispose d'un quelconque droit de contrôle ou d'instruction sur ceux-ci à l'exception des Fonds d'Assurance Spécialisés, sur lesquels le Souscripteur n'a aucun droit d'exercer un contrôle mais peut gérer ces Actifs Sous-Jacents conformément aux Conditions Générales du Contrat. Il comprend que les dépôts en liquidités détenus auprès de la Banque Dépositaire sont soumis au risque que cette dernière puisse manquer à son obligation de restitution des dépôts. Ce risque est supporté par le Souscripteur sans aucun recours ou action contre l'Assureur.

Il reconnaît que l'Assureur désigne le Gestionnaire pour le Fonds Interne Dédié et dégage l'Assureur de toute responsabilité au titre du choix des Actifs Sous-Jacents et des pertes éventuelles résultant de la gestion des Actifs Sous-Jacents composant l'Unité de Compte liés au Contrat.

En cas de modification des lois ou réglementations luxembourgeoises ou suivant l'avis du Commissariat aux Assurances, dans l'hypothèse où l'un des Actifs Sous-Jacents de l'Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié devait ne plus remplir les conditions, et s'il s'avérait requis de modifier la Stratégie d'Investissement de l'Unité de Compte, l'Assureur en informera dans les meilleurs délais le Souscripteur qui disposera de trente (30) jours (si ce délai est compatible) pour prendre toute décision nécessaire afin de se conformer aux prescriptions nouvelles de la réglementation.

- › Pour chaque nouvelle Unité de Compte constituée par un Fonds d'Assurance Spécialisé choisie, le Souscripteur a reçu l'information relative aux règles et modalités d'investissement de l'Unité de Compte constituée par un Fonds d'Assurance Spécialisé.

- › Pour chaque Unité de Compte constituée par un Fonds Externe et Fonds Interne Collectif choisie, il a reçu et compris les dernières versions de la documentation financière du Fonds, y compris le Document d'Informations Clés pour chaque Fonds Externe, disponible sur simple demande écrite adressée au siège social de l'Assureur ou en consultant la page dédiée du site internet de l'Assureur telle que définie dans la Proposition d'Assurance valant Note d'Information/le Projet de Contrat valant Note d'Information.
- › L'Assureur peut, dans des situations exceptionnelles, se trouver contraint de transmettre certains documents relatifs aux Actifs Sous-Jacents uniquement en anglais. Dans ce dernier cas, le Souscripteur dispose de la faculté de demander gratuitement à l'Assureur la traduction desdits documents en français. À défaut d'avoir demandé la traduction, les documents transmis en langue anglaise seront réputés être acceptés par le Souscripteur.

Le Contrat pourrait ne pas procurer les mêmes avantages si le Souscripteur déménage vers un autre pays. Il est de sa responsabilité en tant que Souscripteur d'informer immédiatement Utmost Luxembourg S.A. de tout changement de résidence.

DÉCLARATION RELATIVE AUX OBLIGATIONS FISCALES

Le Souscripteur, le bénéficiaire effectif, et si applicable, la personne qui est le payeur réel des Primes des Contrats, se conforme à toutes leurs obligations fiscales (les « Obligations Fiscales ») par rapport à tout Contrat souscrit avec l'Assureur.

Le Souscripteur, et le cas échéant le payeur réel de la Prime, se conformera à toutes les Obligations Fiscales liées à l'existence du Contrat et aux opérations effectuées sur celui-ci, y compris la déclaration du Contrat et des revenus y afférents aux autorités fiscales compétentes. Il certifie également que les actifs transférés dans le Contrat sont conformes à toutes les Obligations Fiscales, y compris celles applicables dans son (ses) pays de résidence fiscale et, le cas échéant, du (des) payeur(s) réel(s) des Primes du Contrat. Il fournira à l'Assureur tout document raisonnablement demandé à tout moment par l'Assureur afin de prouver que les actifs transférés dans le Contrat respectent toutes les Obligations Fiscales.

Le Souscripteur décharge l'Assureur de toute responsabilité et le gardera indemne de toutes conséquences résultant d'un manque de sa part de se conformer à ses Obligations Fiscales. Il s'engage à informer l'Assureur immédiatement d'un éventuel changement pouvant affecter la validité de cette déclaration.

Le Souscripteur accepte que l'Assureur puisse (directement ou indirectement) recevoir et utiliser les données liées à la conformité fiscale du Contrat.

Le Souscripteur reconnaît que l'Assureur ne dispense pas d'avis juridique ou fiscal et confirme qu'il demandera conseil en cas de questions liées à ses Obligations Fiscales à son propre conseiller juridique ou fiscal.

Le Souscripteur accepte que l'Assureur transmette cette déclaration à des tiers, y compris, sans limitation, à la Banque Dépositaire ou à une autorité, administration ou tribunal local ou étranger, si cette transmission d'information est requise en raison de la conclusion ou de l'existence du Contrat.

Le Souscripteur déclare être conscient que la souscription du Contrat notamment auprès d'une entreprise non établie en France a des conséquences fiscales, être tenu de respecter les obligations fiscales et déclaratives lui incombant en France et qu'il lui a été recommandé de prendre conseil et d'obtenir un avis fiscal indépendant à cet effet auprès d'un professionnel.

ACCORD DE COMMUNICATION D'INFORMATION

L'Assureur est tenu par la législation luxembourgeoise de garder confidentielles toutes les informations reçues dans le cadre de son activité professionnelle. L'Assureur pourrait ne pas être en mesure de pleinement remplir ses obligations en lien avec le Contrat sans communiquer certaines Informations Confidentielles à certaines tierces parties.

Les informations à transférer ou à mettre à la disposition de tierces parties (les « Destinataires » ou le « Destinataire ») telles qu'énumérées ci-dessus et ci-dessous et qui concernent le Souscripteur, le Bénéficiaire, l'Assuré, leurs Bénéficiaires effectifs respectifs et représentants ou administrateurs, comprennent notamment, pour les personnes physiques, le nom, le prénom, l'adresse résidentielle, la date et le lieu de naissance et la nationalité et, pour les personnes morales, le nom de la société, le siège social, la forme juridique, le numéro d'immatriculation des personnes morales, les données susmentionnées sur les personnes physiques relatives au(x) Bénéficiaire(s) effectif(s) et leur(s) représentant(s) ou administrateur(s). Les Informations Confidentielles à transférer ou à mettre à disposition comprennent également pour toute personne ses coordonnées telles que ses numéros de téléphone, son adresse et ses adresses e-mail ainsi que ses données financières, ses données d'utilisation des services de l'Assureur ou toute autre donnée qui pourrait être collectée par l'Assureur afin de se conformer à ses obligations légales et réglementaires (toutes ces données étant dénommées les « Informations Confidentielles »).

Le Souscripteur autorise donc l'Assureur à communiquer les Informations Confidentielles aux Destinataires et à signer tout document qui pourrait être nécessaire à l'exécution du Contrat.

Le Souscripteur accepte et consent expressément à la communication des Informations Confidentielles aux Destinataires suivants :

- (a) A toute banque dépositaire, gestionnaire, représentant fiscal, conseiller en investissement, intermédiaire, agrégateur, distributeur ou tiers agissant dans le cadre du Contrat (et leurs agents, représentants ou employés) et tout Bénéficiaire ou Assuré, qui pourrait être nommé de temps à autres sur le Contrat et confirmé par écrit par l'Assureur au Souscripteur ou à tout prestataire de services.

Nom et adresse de l'agrégateur :

--

- (b) A tout registre ou autorité agissant dans le cadre de ses pouvoirs, local ou central, national ou étranger, judiciaire, administratif, fiscal, de surveillance, gouvernemental ou réglementaire (une Autorité) agissant dans le cadre de leurs pouvoirs et missions, en particulier (mais sans limitation) en cas d'inspections, de requêtes d'informations ou d'audit qu'elles pourraient réaliser.
- (c) A toute entité appartenant au même groupe que l'Assureur qu'elle soit située, mais sans s'y limiter, dans l'EEE, au Royaume-Uni, sur l'île de Man ou à Guernesey.
- (d) A toute autre entité n'appartenant pas au même groupe qui fournit ou pourrait fournir à l'avenir des services à l'Assureur. La liste de ces entités est disponible sur le site internet suivant : www.utmostgroup.com/IDA-Outsourcing. Le Souscripteur reconnaît que cette liste est susceptible d'évoluer et s'engage donc à consulter régulièrement le site internet susmentionné afin d'avoir une vue actuelle sur l'ensemble des Destinataires.
- (e) Dans le cadre de contrats d'externalisation, l'Assureur fait appel à divers prestataires de services (certains appartenant à son groupe et d'autres étant des prestataires de services tiers) pour l'aider à fournir ses services de manière efficace et qualitative. Le recours à de tels prestataires de services nécessite que l'Assureur leur transfère ou leur mette à disposition certaines Informations Confidentielles. Le Souscripteur accepte ces contrats d'externalisation et demande à l'Assureur de transférer ou de rendre accessibles des Informations Confidentielles (telles que définies ci-dessus) à un certain nombre de prestataires de services concernant notamment, mais sans s'y limiter, les aspects techniques (y compris l'informatique), opérationnels, le traitement des paiements, le contrôle interne, les mesures de vigilance renforcées à l'égard de la clientèle (y compris les vérifications des antécédents ou des Contrats), la prévention de la fraude, l'évaluation des risques, le développement de produits, la maintenance et le débogage, la publicité, le traitement des réclamations d'assurance, le support client et autres services.

Les Informations Confidentielles peuvent être transférées au Royaume-Uni, en Irlande, sur l'île de Man ou à Guernesey. Ces transferts d'Informations Confidentielles auront lieu pendant toute la durée de la relation commerciale entre les parties ainsi que pendant une période supplémentaire autorisée par la loi après la fin de la relation commerciale.

Nonobstant les circonstances ci-dessus, l'Assureur peut être amené, notamment afin d'améliorer la qualité des services fournis au Souscripteur ou de s'assurer que ces services sont fournis conformément aux meilleurs standards du secteur, à échanger des Informations Confidentielles avec d'autres prestataires de services tiers en dehors du cadre d'une externalisation ou d'une sous-externalisation.

Une telle communication d'Informations Confidentielles est faite dans l'intérêt du Souscripteur car elle permettra à l'Assureur de fournir des services de haute qualité, notamment en permettant au Souscripteur de bénéficier d'une expérience d'intégration plus rapide et plus fluide, d'une administration plus efficace du Contrat, d'outils de reporting plus performants et, in fine, d'une qualité de services supérieure. Les Informations Confidentielles seront communiquées à la société mère de l'Assureur ou à toute filiale ou société associée, existante ou à créer, entre autres, par exemple, dans ce contexte, à Utmost Patrimoine SAS, Utmost Wealth Advisers Limited, Utmost Patrimonio Iberia S.L., Utmost Wealth Portugal, Unipessoal LDA, Utmost Services Limited, Utmost Services Ireland Limited, Utmost PanEurope dac, Utmost International Isle of Man Limited et Utmost International Group Holdings Limited. Les Informations Confidentielles peuvent également être communiquées à DEGREG di Ugo de Grenet & C. sas, ayant son siège social en Italie. Ces transferts d'Informations Confidentielles auront lieu pendant toute la durée de la relation commerciale entre les parties ainsi que pendant une période supplémentaire autorisée par la loi après la fin de la relation commerciale.

Le Souscripteur accepte et consent expressément à la communication décrite ci-dessus.

Un Destinataire peut communiquer des Informations Confidentielles aux entités de son groupe dans le cadre de l'exécution de ses obligations liées au Contrat. Il peut également le faire dans le cadre d'une restructuration du groupe, d'un transfert de portefeuille ou d'un transfert de services ou d'activités, auquel cas l'Assureur est autorisé à traiter avec l'entité qui acquiert le portefeuille, le service ou l'activité.

Le Souscripteur garantit que toute communication des données à caractère personnel d'un tiers a été autorisée par ce dernier.

Le Souscripteur reconnaît et consent expressément à ce que les Informations Confidentielles puissent être transférées et stockées dans des systèmes basés sur le cloud gérés par des prestataires de services tiers, qui peuvent être situés en dehors du Luxembourg ou de l'Espace Economique Européen (EEE). Le Souscripteur comprend que ces environnements cloud peuvent ne pas être sous le contrôle direct de l'Assureur et que les normes de protection des données dans ces pays peuvent différer de celles en vigueur au Luxembourg ou dans l'EEE.

Lorsque les Informations Confidentielles sont transférées vers des pays qui n'assurent pas un niveau de protection des données équivalent à celui prévu par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'Assureur respectera le Chapitre V du RGPD afin de garantir que le niveau de protection des données à caractère personnel ne diminue pas lors de leur transfert international.

Cet accord restera valable malgré le décès ou toute mesure de liquidation entamée à l'encontre du Souscripteur. Dans le cas où le Souscripteur, l'Assureur ou un Destinataire serait l'objet d'une acquisition, fusion, conversion ou consolidation dans ou par une autre personne morale, l'entité résultant de cette opération sera le successeur légal/contractuel de ladite partie. L'Assureur ou le Souscripteur pourront mettre fin à cet accord sans préavis dans les 30 jours de la notification de cet événement.

Cet accord est régi par et interprété conformément au droit luxembourgeois et les tribunaux de Luxembourg seront seuls compétents pour les litiges relatifs à celui-ci.

En apposant sa signature ci-dessous, le Souscripteur confirme les demandes susmentionnées et déclare avoir lu, compris et accepté l'ensemble des déclarations ci-dessus. En particulier, le Souscripteur consent et approuve expressément la déclaration relative aux Obligations Fiscales, le recours à des Banques Dépositaires situées en dehors de l'EEE, ainsi que l'Accord de Communication d'Information.

Souscripteur 1

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Souscripteur 2

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Souscripteur Nu-Propriétaire

SIGNATURE

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 1**SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 2**SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 3**SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Représentant légal 4**SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

DÉCLARATION DU DISTRIBUTEUR

Le Distributeur confirme qu'il a personnellement identifié le Souscripteur dont les coordonnées sont fidèlement reportées dans les champs correspondants, que sa signature a été apposée en sa présence et que le paiement de la Prime sera effectué de la manière indiquée ci-dessus.

Le Distributeur a informé le Souscripteur de la possibilité de demander la fiche d'information exposant les frais de la Banque Dépositaire.

Le Distributeur confirme qu'il a respecté les règles de conduites relatives au devoir de conseil et qu'il a, le cas échéant, vérifié la cohérence de la stratégie d'investissement avec le profil d'investissement du Souscripteur.

Il confirme également avoir, le cas échéant, vérifié la cohérence de l'objectif d'investissement du Fonds d'Assurance Spécialisé avec le profil d'investissement du Souscripteur.

Distributeur**SIGNATURE**

Date

j	j	m	m	a	a	a	a
---	---	---	---	---	---	---	---

Lieu

Les documents requis pour un versement de Prime complémentaire sont les suivants :

- › l'original du présent formulaire signé par tous les Souscripteurs ou le formulaire digital signé électroniquement par tous les Souscripteurs,
- › le cas échéant, une copie certifiée conforme de la carte d'identité ou passeport en cours de validité des Souscripteurs ou des représentants légaux du Souscripteur (lorsque le Souscripteur est une personne morale),
- › un certificat de résidence des Souscripteurs,
- › dans le cas de la distribution directe (agent d'assurance interne) : le document « Mise à jour pour les Contrats existants » dûment complété et signé. En particulier, parmi les autres sections, il est obligatoire de remplir la section « Connaître votre Client »,
- › dans le cas d'un Intermédiaire d'assurance : le « Questionnaire Connaître Votre Client » dûment complété et signé.

Documents optionnels :

- › pour toute nouvelle Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié et/ou Fonds d'Assurance Spécialisé :
 - › dans le cas d'un nouveau Gestionnaire, Conseiller en investissement et/ou Banque Dépositaire, le « Mandat spécifique relatif à la transmission d'information » et le cas échéant les Procurations sur le compte Fonds d'Assurance Spécialisé, dûment complété(s) et signé(s).
- › dans le cas d'une nouvelle Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Dédié 2 ou un Fonds d'Assurance Spécialisé 2, l'annexe complémentaire disponible,
- › Lorsqu'un changement intervient dans les informations fournies dans ce formulaire : un nouveau Formulaire d'Autocertification EAR pour les personnes morales et leurs représentants légaux,
- › pour tout investissement dans une Unité de Compte constituée par un Fonds Interne Collectif, l'annexe dédiée.

ANNEXE RELATIVE AUX RÈGLES ET MODALITÉS D'INVESTISSEMENT DE L'UNITÉ DE COMPTE CONSTITUÉE PAR UN FONDS D'ASSURANCE SPÉCIALISÉ

1. DÉFINITIONS DU FONDS D'ASSURANCE SPÉCIALISÉ (« FAS »)

Conseiller en investissement :

Toute personne physique ou morale fournissant des recommandations personnalisées au Souscripteur portant sur des instruments financiers constituants des Actifs Sous-Jacents d'un Fonds d'Assurance Spécialisé. Le Conseiller en investissement doit avoir un agrément DDA (Directive UE 2016/97) et/ou MIFID II (Directive 2014/65/UE) pour exercer cette activité. Le Conseiller en investissement peut notamment être un courtier en assurance, un conseiller en investissement financier ou un prestataire de services d'investissement.

Le Distributeur, dûment autorisé par le Souscripteur, peut déléguer le conseil en investissement à une personne ou une entité dûment agréée.

Distributeur :

L'Intermédiaire d'assurance ou l'Assureur en l'absence d'Intermédiaire d'assurance.

Fonds d'Assurance Spécialisé (« FAS ») :

Le FAS est un Fonds Interne autre qu'un Fonds Interne Dédié, à lignes directes ou non, ne comportant pas une garantie de rendement et servant de support à un seul contrat.

Intermédiaire d'assurance :

Toute personne physique ou morale autre qu'une entreprise d'assurance ou de réassurance, ou leur personnel, qui, contre rémunération, accède, à l'activité de distribution d'assurances ou l'exerce. L'Intermédiaire d'assurance peut également être désigné comme Conseiller en investissement ou a la possibilité de déléguer le conseil à un tiers ayant l'agrément pour exercer cette activité. En l'absence d'Intermédiaire d'assurance, l'Assureur a la possibilité d'effectuer cette même délégation.

2. OBLIGATIONS DE DÉCLARATION DU FONDS D'ASSURANCE SPÉCIALISÉ

Le Souscripteur informera l'Assureur avant l'exercice de tout droit et le jour de l'exécution de l'exercice, ou acquisition et/ou vente de valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers connexes liés à des sociétés dont les titres sont négociés sur un marché réglementé ou sur un marché soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance financière, lorsque qu'à la suite de cet exercice, de cette acquisition et/ou de cette vente, la participation (ou proportion des droits de vote de l'Assureur) détenue dans le Fonds d'Assurance Spécialisé du Contrat - atteint, dépasse ou tombe sous le seuil réglementaire donné - comme indiqué dans les règles de l'autorité de surveillance financière applicables à ces titres ou aux autres instruments financiers connexes - obligeant l'Assureur à notifier l'autorité de surveillance financière compétente de tout changement de participation significative. Le Souscripteur doit également informer l'Assureur avant tout investissement, désinvestissement ou opération sur titres (c'est-à-dire toute conversion de droits ou de tout autre instrument financier en valeurs mobilières), lorsque la participation de l'Assureur, détenue dans le(s) Fonds d'Assurance Spécialisé(s), fluctue au minimum de 0,5 % des droits de vote ou de la participation en circulation.

Toutes les notifications à l'Assureur, telles que définies dans le présent article, doivent être envoyées à IM.notification@utmostgroup.lu. La notification doit comprendre les informations suivantes :

- › Le numéro de Contrat ;
- › La dénomination du titre, le code ISIN et le marché (pays) ;
- › Le total des titres en circulation et des droits de vote (y compris toutes les catégories de titres) ;
- › Toute transaction planifiée/exécutée (acquisition/vente/exercice) ;
- › La date de la transaction planifiée/exécutée ;
- › Le nombre prévu/exécuté de titres et de droits de vote négociés.

Si le Souscripteur ou un membre de sa famille détient les mêmes valeurs mobilières ou autres instruments financiers connexes en dehors du Contrat, et si la participation consolidée de ces valeurs mobilières et des titres détenus dans le Contrat atteint un seuil de notification fixé par l'autorité de surveillance compétente, le Souscripteur notifiera la détention consolidée à l'autorité de surveillance et à l'émetteur de la valeur mobilière, selon le cas, et enverra la preuve de ladite notification à l'Assureur.

Si le Souscripteur ou un membre de sa famille détient des valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers connexes en dehors du Contrat pour lesquels il a déjà procédé à la notification à l'autorité de contrôle et à l'émetteur de la valeur conformément au seuil de notification fixé par l'autorité de contrôle compétente, et si en conséquence d'une acquisition de ces mêmes valeurs mobilières ou d'autres instruments financiers dans le Contrat, il atteint ou dépasse un seuil réglementaire donné, le Souscripteur effectuera une autre notification à l'autorité de contrôle et à l'émetteur de la valeur, selon le cas, et enverra la preuve de ladite notification à l'Assureur.

Tout manquement par le Souscripteur à son obligation de notification à l'Assureur conformément aux dispositions prévues par le présent article, qui entraîne une amende imposée par l'autorité de contrôle compétente à l'Assureur, donnera à l'Assureur le droit de prélever le montant de l'amende sur la valeur du Contrat ou de récupérer le montant directement du Souscripteur.

Le Souscripteur du Contrat déclare et garantit à l'Assureur qu'il a connaissance, comprend et s'engage à se conformer pendant toute la durée du Contrat au règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché ainsi qu'à la directive 2014/57/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatives aux sanctions pénales applicables aux abus de marché et à ses actes d'exécution et actes délégués, y compris, le cas échéant, aux transpositions nationales pertinentes mises en œuvre par les pays de l'UE, telles que modifiées ou remplacées de temps à autre.

LIQUIDITÉS

Le Fonds d'Assurance Spécialisé doit à tout moment être composé d'un minimum de 5 % d'actifs liquides. L'Assureur se réserve le droit de prendre des mesures correctives pour parvenir à ce seuil minimum et de vendre les Actifs Sous-Jacents dans le cas où la liquidité n'est pas suffisante pour couvrir les coûts, les frais et les dépenses du Contrat.

3. INSTRUCTION D'INVESTISSEMENT

FAS « BUY & HOLD »

Les Actifs Sous-Jacents du Fonds d'Assurance Spécialisé sont des Investissements Spécialisés et/ou des Actifs Non-Traditionnels sélectionnés par le Souscripteur. Celui-ci décide lui-même des allocations d'actifs au sein du Fonds d'Assurance Spécialisé sous réserve d'acceptation de la part de l'Assureur. Le Fonds d'Assurance Spécialisé Buy & Hold est caractérisé par une détention des Actifs Sous-Jacents sur de longues périodes ou jusqu'à l'échéance des titres, de sorte qu'il n'est pas préférable ni recommandé d'effectuer des opérations au sein du Fonds d'Assurance Spécialisé de manière régulière. Le Souscripteur adresse les instructions d'investissement à l'Assureur qui les appréciera et, si conformes à l'esprit « Buy & Hold » les transmettra à la Banque Dépositaire pour exécution.

MODALITÉS DU FAS « BUY & HOLD »

Le Souscripteur comprend et accepte que pour transmettre son choix d'Actif Sous-Jacent à l'Assureur, le Souscripteur devra remplir un formulaire intitulé « Dealing Request Form » disponible sur demande. Par la suite, l'Assureur se chargera de faire exécuter auprès de la Banque Dépositaire toute instruction d'investissement afférente à l'Actif Sous-Jacent sélectionné par le Souscripteur.

INTERVENTION D'UN CONSEILLER EN INVESTISSEMENT

Le Souscripteur peut se faire conseiller par un professionnel, qui lui fournira des recommandations personnalisées portant sur la sélection des Actifs Sous-Jacents du FAS. Dans ce cas, les modalités d'intervention du Conseiller en investissement dûment habilité au nom et pour le compte du Souscripteur dans le cadre d'une convention de gestion conseillée sont définies contractuellement entre le Souscripteur et le Conseiller en investissement. Le Souscripteur qui aura choisi de se faire conseiller par un Conseiller en investissement ne pourra en aucun cas rechercher directement ou indirectement la responsabilité de l'Assureur en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations qui incombent au Conseiller en investissement dans le cadre de son activité de conseil.

Par ailleurs, l'Assureur pourra accorder un mandat spécial pour la réception-transmission d'ordres (RTO) à un mandataire disposant de l'habilitation nécessaire pour transmettre les ordres directement à la Banque Dépositaire auprès de laquelle les Actifs Sous-Jacents du Fonds d'Assurance Spécialisé sont déposés.

Le Souscripteur communique son instruction au Conseiller en investissement. Le mandataire RTO est ensuite responsable de la transmission de l'instruction à la Banque Dépositaire après vérification du respect des règles et limites d'investissement telles que définies dans les Conditions Générales. Le Souscripteur reconnaît et accepte que l'Assureur est exonéré de toute responsabilité si le Conseiller en investissement a transmis une instruction sans le consentement préalable du Souscripteur.

A WEALTH *of* DIFFERENCE

www.utmostgroup.com

Utmost Luxembourg S.A. est immatriculée au R.C.S. sous le numéro B37604 et réglementée par le Commissariat aux Assurances (CAA)
Siège social : 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Utmost est enregistrée au Luxembourg en tant que nom commercial d'Utmost Luxembourg S.A.